

Nombre de membres en exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	3
Votants	31
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250326-DEL-2025-22-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Laurent PAQUET**, Président.

Date de la convocation : 12 mars 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Matthieu ANOMAN - Marie-Sophie AUBERGER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER représenté par Valérie SERRUT - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Yves LE GOUFFE représenté par Jean-Gérard DIDIERRE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Françoise RIVET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Carole BEN TOUMIA à Jean-Pierre NEXON - Josiane ROUCHUT à Claudine GIRAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2025-22

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI - CONTRIBUTION DES EPCI-FP MEMBRES DU PETR MONTANT DE LA CONTRIBUTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT ANNÉE 2025

Compte tenu du budget présenté et voté, Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical que le montant de la contribution des communautés de communes pour l'année 2025 pour le Budget annexe GEMAPI du PETR est fixée à **24 100 €** répartis comme suit :

- ✓ **Communauté de communes de Noblat : 14 338,63 €**
- ✓ **Communauté de communes des Portes de Vassivière : 9 761,37 €**

Il est proposé que cette contribution soit versée selon les modalités suivantes : un acompte représentant au moins les deux tiers après la séance du vote du budget et le solde avant la fin de l'année civile.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident le montant de la contribution des communautés de communes au Budget annexe GEMAPI du PETR et ses modalités de versement au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**